



ACCUSATION DEVANT LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE DES DROITS DE L'ANIMAL

**Pour la France
Patricia Zaradny, présidente du CRAC,
Comité Radicalement Anti Corrida, France**

Nous sommes au XXIème siècle et pourtant la corrida sévit encore dans nos arènes. A l'heure où l'on parle du bien être animal, où l'on dénonce sur nos chaînes de télévision lors des infos toute violence faite à l'animal que ce soit par maltraitance ou par négligence, le Sud de la France en est encore à patauger dans le sang des taureaux. Encore aujourd'hui, certains médias nous présentent trop souvent la corrida comme un art en montrant des images totalement édulcorées et esthétisées à outrance, masquant ainsi volontairement l'aspect sordide de la corrida.

Pourtant, en 2003, le présent Tribunal avait condamné les autorités de l'Union Européenne ainsi que les gouvernements et les ministres d'Espagne, de France et du Portugal pour complicité de torture, perversion de la jeunesse, de mépris des lois existantes et pour omission d'édicter de tels délits.

Or aujourd'hui encore, en France, nous constatons toujours les mêmes manquements de la part de nos représentants de l'Etat. Pire, nous constatons une nette complicité avec le monde taurin. Aussi nous accusons le président de la République française, Monsieur Nicolas Sarkozy et son Premier Ministre, François Fillon, tous deux aficionados (pièce jointe n°1 et n°2), de mettre tout en œuvre pour que sévisse encore la torture tauromachique dans notre pays, et de pratiquer un prosélytisme éhonté pour la torture animale quand ils assistent à des corridas. Nous les accusons également, de manquer à leur devoir de protection de la jeunesse, pire, d'incitation à la violence. Ils se rendent aussi responsables de laxisme en tolérant les financements opaques de la corrida. Et enfin, nous les accusons de mettre tout en œuvre afin que l'abolition de la corrida ne voie pas le jour dans notre pays

I. Premier moyen : Responsabilité directe dans la torture à mort des taureaux de corrida

Le président de la République et le Premier Ministre ayant tous deux assisté régulièrement à des corridas, ont connaissance des sévices exercés sur les taureaux durant une corrida. Ils n'ignorent pas que tout n'est que mensonge, le fameux « fauve » dont nous parlent les taurins n'est autre qu'un taureau anormalement énorme dont l'aspect est dû à un aliment spécial qui favorise la formation de graisse et non de muscle. Vite essoufflé, le taureau ne représente guère un réel danger pour celui que le monde taurin qualifie de « héros courageux ». Et si nous ne nous réjouissons pas du tout de la mort des matadors, il faut quand même savoir que seuls quatre matadors sont morts dans une arène depuis 1948.

Messieurs Sarkozy et Fillon savent parfaitement que durant une corrida, le taureau subit une torture d'une perversion inouïe, il est transpercé par 1,50 m de lames (ces armes seront montrées au jury), la pique, les banderilles, les épées, le verdugo et la puntilla.

Les acteurs de la corrida connaissent parfaitement la psychologie du taureau, ils connaissent la moindre de ses réactions. Impossible pour lui d'échapper au scénario qui écrit d'avance. Le taureau étant hypermétrope, il voit très bien de loin. Mais il distingue à peine le torero devant lui, il ne regarde que les mouvements de la cape. L'estocade est possible parce que le torero baisse la cape devant la tête du taureau et encore un fois, l'animal suit le mouvement de la cape dégageant ainsi son garrot où l'homme plantera l'épée. L'estocade très souvent ratée, le taureau sera « achevé » lamentablement à coup de verdugo et de puntilla dans la nuque.

Messieurs Sarkozy et Fillon oseraient-ils prétendre que le taureau est vraiment achevé ? Alors que bien souvent le taureau est encore vivant lorsqu'on lui coupe l'oreille. Le taureau est paralysé mais encore vivant lorsqu'il est traîné par les chevaux ou le tracteur.

Les représentants du plus haut niveau de l'Etat français ensuite n'ignorent pas que les chevaux paient également un lourd tribut, caparaçonnés ou non ils sont souvent blessés.

Enlevons la musique, la mise en scène, les dorures des vêtements, il ne reste que la réalité de la corrida : un animal torturé à mort, par une mort la plus lente possible ! L'arène étant le symbole du mensonge par excellence. Les taurins voudraient faire croire que « *la corrida a des vertus exemplaires et revigorantes pour la jeunesse* ». Alors que tout n'est que tricherie et perversion. Aussi, nous accusons messieurs Sarkozy et Fillon de cautionner la mascarade des arènes en France et ainsi d'être directement responsables de la mort par torture des centaines de taureaux dans nos arènes chaque année.

II. Deuxième moyen : Refus d'interdire aux enfants d'assister ou de participer aux supplices et à la mort infligés à des animaux

1. Les enfants spectateurs

Les amateurs de corrida nous disent que la corrida est une tradition. Pour la France, comme chacun sait, il s'agit d'une « tradition » importée d'Espagne. Or, comment installe-t-on, comment maintient-on une tradition si ce n'est qu'en y initiant les enfants ! C'est pour cette raison que les enfants en bas âge, en plein développement affectif, ont libre accès aux arènes. Il faut commencer très tôt pour faire accepter à de jeunes esprits que torturer un animal c'est bien, c'est de l'art.

Il est évident qu'un « spectacle » tel que la corrida est en opposition totale avec les valeurs enseignées aux enfants au sein de leur famille, voire de l'école ou de l'enseignement religieux pour certains... Comment un petit enfant peut-il se soustraire à l'enthousiasme de son père aficionado ou de sa mère ? Comment peut-il comprendre que ce que ses parents applaudissent dans la joie et la bonne humeur n'est qu'un spectacle de misère ? Comment l'enfant peut-il rejeter dans ces conditions ce que d'emblée sa sensibilité d'enfant refuse de voir... L'horreur en direct ! Il y a ceux qui s'y habituent, s'accoutument et ceux qui se taisent.

Messieurs Sarkozy et Fillon savent très bien qu'interdire la présence d'enfants dans les arènes, c'est ce cercle infernal de « l'initiation à l'intérêt pour la torture taumachique » que l'on arrêtera. Dès septembre 2008, le Ministère de l'Education nationale mettra en place dans les écoles élémentaires, un enseignement destiné à informer les enfants sur toute forme de maltraitance et à les former au respect de la vie sous toutes ses formes. Si nous ne pouvons que nous féliciter de cette avancée, en revanche, le prosélytisme taurin est toujours autorisé dans nos écoles et ne sera pas interdit. Une fois de plus il y a la règle pour tous mais l'exception pour le monde taurin. Nous

accusons donc Messieurs Sarkozy et Fillon de manquer à leur mission de protéger la jeunesse, pire, d'encourager le prosélytisme taurin donc la torture tauromachique.

2. Les enfants acteurs

Si l'on dénonce le fait que des enfants soient spectateurs, à plus forte raison, nous refusons qu'ils soient acteurs.

En France il existe quatre écoles de tauromachie :

- Nîmes dans le Gard (1984)
- Arles, dans les Bouches du Rhône (1988)
- Béziers, dans l'Hérault (2003)
- Hagetmau, dans les Landes (2003)

Il est intolérable que l'Etat cautionne les écoles de tauromachie dans lesquelles, des adultes apprennent à des jeunes, à torturer des veaux à l'arme blanche. Des veaux et des taurillons qui hurlent de douleur, mais on dit à ces enfants que le veau n'a pas mal, et que s'ils veulent être de grands toreros, il ne faut pas qu'ils fassent preuve de sensiblerie. Un véritable lavage de cerveau.

Que deviennent ceux qui sont passé à l'acte et qui ne seront pas matador (la grande majorité en fait) ? Le professeur Nouët, Président de la Ligue des Droits de l'Animal, dans un extrait « Des racines infantiles de la violence et de la cruauté » (voir pièce jointe n° 3) extrait d'une communication pour le Keble College d'Oxford), « *des violences sur l'animal ou des actes de cruauté exercés ou observés pendant l'enfance se trouvent fréquemment dans le passé d'individus se livrant à des violences ou à des actes de cruauté sur l'humain* ».

Aussi peut-on être inquiet au sujet des enfants qui quittent les écoles de tauromachie et ne seront pas matadors. Mais apparemment cela n'intéresse pas les autorités concernées. Monsieur Sarkozy et Monsieur Fillon sont directement responsables si certains de ces jeunes reproduisent dans la rue, et envers leur entourage les gestes de violence qu'ils ont commis dans les écoles de torture. D'autant que ces écoles reçoivent bon nombre de subventions publiques mais point de suivi quant à ceux qui en sortent. Aussi nous accusons Messieurs Sarkozy et Fillon pour incitation à la violence et mise en danger de la société.

3. Qu'en disent les psychiatres ?

La motion (pièce jointe n°4) du docteur Jean-Paul Richier, psychiatre, qui demande que ce spectacle soit interdit aux moins de seize ans, a obtenu à ce jour plus de soixante signatures de professionnel de la santé mentale (pièce jointe n°5). Conjointement à cette motion, Jean-Paul Richier a fait un appel à témoignages relayés par le CRAC puis par d'autres associations françaises et européennes mais aussi par les associations latino américaines (liste témoignages pièce jointe n°6).

Le docteur Lequesne développera le point vu du psychiatre plus tard.

III. Troisième moyen : Mauvaise volonté à faire interdire un spectacle qui est un gouffre financier pour l'économie publique

Si les sponsors soutiennent directement ou indirectement la corrida, cela ne suffit pas. La corrida reçoit de l'argent public à tous les niveaux, que ce soit par les Communes, les Régions ou l'Etat et même l'Europe.

Prenons l'exemple de la ville de Bayonne, haut lieu de la torture tauromachique, les conclusions du dernier conseil municipal (le 25/10 2007) de cette ville sont révélatrices du gouffre financier du fait de l'obstination du maire de Bayonne, Monsieur Jean Grenet, de faire perdurer la corrida. Or la corrida se révèle être dangereusement déficitaire. Ainsi pour l'année 2007 le déficit s'élève à plus de 247 255 € déficit en augmentation de 12 % par rapport à 2006 (pièce jointe n°7).

Si les fêtes de Bayonne génèrent une dynamique économique, de toute évidence la corrida ne fait pas recette. Les seules activités, se déroulant dans les arènes, qui ne génèrent pas de déficit sont les

spectacles autres que la corrida. Force est de constater que les Bayonnais sont des gens comme partout ailleurs en France, ils aiment se distraire sans pour autant qu'un animal n'en fasse les frais !

Même avec le prosélytisme éhonté de la commune avec les « tickets découverte » pour les jeunes qui ont ainsi accès à l'initiation et à la corrida espagnole, d'année en année la désertion des arènes de Bayonne lors de corrida reste avérée par le nombre d'entrée en forte baisse chaque année.

Ce spectacle aux financements plus qu'opaques est largement subventionné avec de l'argent public. A ce titre, une proposition de résolution n° 289 (pièce jointe n° 8) a été déposée par 6 députés français, Mme G.Gaillard, Mme M.Marland Militello, M, J.Remiller et MM A.Jung, L.luca et G.Bapt. Voici un extrait de cette proposition de résolution : *« On estime le prix des taureaux de combat entre 9 000 et 18 000 euros. Un cheval de corrida équestre coûte entre 30 000 et 75 000 euros, la « prestation » d'une heure et demie des meilleurs toreros atteint jusqu'à 100 000 euros hors droits de TV. Ces simples chiffres laissent entrevoir l'échelle budgétaire des volumes financiers que représente la corrida et appellent à une réelle transparence qui n'existe pas aujourd'hui. »* À l'heure où une très large majorité des français se déclare opposée à l'organisation de corridas sur notre territoire, il est temps que la clarté soit faite sur le réel bilan économique et financier de la corrida en France. C'est pourquoi il est proposé la création d'une commission d'enquête sur l'ensemble de ces enjeux ».

Au vu du fait qu'à ce jour la dite commission n'a toujours pas vu le jour, nous accusons Monsieur Sarkozy et Monsieur François Fillon de ne pas faciliter l'enquête tout à fait légitime des 6 députés précités.

IV. Quatrième moyen : Complicité avec le monde taurin?

Dans notre Code pénal, L'article 521.1 punit de deux ans de prison et de 30 000 € pour tout sévices graves et acte de cruauté envers les animaux mais l'alinéa 7 de cet article, tolère ces mêmes sévices envers les taureaux lors de corrida lorsqu'une tradition ininterrompue peut-être invoquée. L'alinéa 7 de cet article est le seul qui invoque une exception au nom d'une tradition dans le Code pénal français. Pourquoi par l'application de l'alinéa 7, la loi tolère-t-elle de tels sévices alors que les trois quarts des Français rejettent totalement ces « spectacles ». » TNS-Sofres commandité par la fondation Franz Weber en oct-nov 2003) ou 72 % (LH2 commandité par la SPA en oct. 2007).

- Pourquoi un matador serait-il considéré à Lyon comme un dangereux sadique hors la loi et à Dax, comme un héros ? Pourquoi les plus hauts responsables de l'Etat français s'obstinent-ils à maintenir et à laisser subventionner le seul spectacle durant lequel un animal est torturé à mort pour le plaisir de spectateurs et l'intérêt financier de quelques uns ? Le Président et le Premier ministre se rendent coupables de favoriser les intérêts du monde taurin en refusant de prendre en considération le fait que les trois quarts des Français demandent l'abolition de la corrida en France.

1 – Des ministres trop complaisants voire coupables

L'homme a assez de talents pour se mettre en scène aussi nous demandons que les arènes n'accueillent plus les corridas mais d'autres spectacles qui élèvent l'humain et ne le rabaisent pas dans ce qu'il a de plus vile. C'est la mission que devrait se donner les politiques. Pourtant en France, les plus hauts dirigeants de l'Etat vont se repaître de ce spectacle dégradant. Ainsi tient-on sans doute un des records européens avec tant de Ministres aficionados avérés, le chef du gouvernement François Fillon, et bons nombres de ses ministres, Roselyne Bachelot Ministre des la jeunesse et des Sports), Michèle Alliot-Marie, (Ministre de l'intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales), Hervé Morin (Ministre des armées), Bernard Kouchner (Ministre des Affaires étrangères et européennes), Xavier Darcos (Ministre de l'Education), Xavier Bertrand (Ministre du Travail, des Relations sociales de la Famille et de la Solidarité). Malheureusement, Le président de la République, Nicolas Sarkozy ne se démarque pas de son gouvernement dans ses choix de spectacles puisqu'il

fréquente les arènes de Madrid et de Séville en compagnie de Monsieur Bernard Domb alias Simon Casas directeur des arènes de Nîmes. Le Président Sarkozy a même confié au maire de Bayonne qu'il aimait la corrida (pièce jointe n°9).

2- Mascarade d'un atelier dont le déroulement est orchestré d'avance.

Cependant, Monsieur Sarkozy persiste dans son parti pris, c'est ainsi qu'en janvier dernier, un courrier du chef de cabinet du Président, Cédric Goubet (pièce jointe n°10) était catégorique et ne nous laissait pas entrevoir d'espoir de voir le sujet de la corrida enfin débattu dans notre pays, en voici un extrait : *« La corrida est une tradition à laquelle sont attachés nos compatriotes dans certains territoires français. Ignorer cette tradition serait considéré par ces populations comme un affront et un déni de leur identité ».*

Puis quelques jours plus tard, un deuxième courrier de Cédric Goubet (pièce jointe n°11) tempère un peu « Nous devons le même respect et la même considération aux convictions des opposants et des défenseurs de la corrida » et annonce, à l'initiative de Nicolas Sarkozy, la création d'un groupe de concertation sur le bien être et la protection animale qui plus tard prendra le nom de « Rencontres Animal et Société ».

C'est ainsi que le sujet a été traité dans le cadre de ces rencontres consacrées totalement à la condition animale avec un « atelier corrida et jeux taurins » (qu'il a été laborieux d'obtenir).

Le Ministère de l'Agriculture a eu en charge d'organiser les « Rencontres Animal et Société » qui se sont déroulées de mars à mai 2008. Michel Barnier avait lui-même indiqué que *« La défense du bien-être animal constitue un enjeu majeur de notre civilisation moderne ».*

Lors des deux réunions traitant de la corrida (le 23 avril et le 5 mai (2008), même si les ONG invitées (le COLBAC, le CRAC, La Fondation Brigitte Bardot, l'Alliance anticorrída, la LFDA, la SNDA, la SPA) qui ne s'attendaient pas à un miracle (ni à une volonté de la part de la de la Présidence d'accéder à notre souhait premier d'interdire la corrida en France), étaient en droit de penser que si le sort des taureaux importait peu à Nicolas Sarkozy, il y aurait eu au moins un semblant d'écoute pour l'interdiction d'entrée dans les arènes pour les moins de seize ans.

Nous pensions légitimes d'espérer qu'un minimum de respect pour les ONG serait le maître mot de cet atelier. Tel ne fut pas le cas.

En effet, le nombre des participants des deux parties concernées (les amateurs de la corrida et ceux qui la dénoncent) ne fut absolument pas équilibré. Pas moins de 14 pro corrida (dont 4 scientifiques tous aficionados acharnés) étaient invités pour seulement 10 (dont un seul scientifique). D'ores et déjà, nous avons compris qu'une trame était toute préparée. Si la première réunion s'est articulée autour de l'interdiction des enfants dans les arènes avec un semblant de débat, la deuxième ne fut que mascarade.

Parmi les vingt-deux propositions sélectionnées par le Ministère pour la discussion du 5 mai, le Ministère a oublié la proposition primordiale de toutes les associations : la suppression de la corrida.

Une lettre de protestation (signée par LA SPA, la SNDA, la LFDA, la Fondation Bardot, le COLBAC et le CRAC) a alors été remise au Président Lejeune et lue en début de la séance suivante (pièce jointe n° 12). Mais de toute façon Monsieur Lejeune avait sa mission, cette lettre ne lui créa aucun état d'âme.

A l'issue de la deuxième séance, contre la volonté des ONG, le Monsieur Lejeune, imperturbable, a imposé une proposition faite par le groupe taurin : une étude visant à objectiver les troubles occasionnés par le spectacle de la corrida chez les mineurs. Par la suite, au vue du refus réitéré et catégorique des ONG de voir cette étude figurer parmi les propositions retenues ; le Ministère n'a eu d'autre choix que la rayer de la liste. Au final aucune des propositions des ONG n'a été retenue (pièce jointe les propositions retenues). Cependant, nous craignons que l'étude ne soit quand même imposée. Or, si cette étude est conçue et menée avec la même neutralité que cet atelier de concertation, l'embrigadement des enfants a encore de beaux jours devant lui.

Il nous semble totalement contraire au bon sens de devoir faire la démonstration d'une évidence. L'an dernier, pour quelques secondes d'image sur la réalité de la corrida, le Bureau de Vérification des

Publicité (BVP) avait censuré le spot SPA/CRAC/FLAC sous prétexte que les images et le texte lu par le chanteur Renaud allaient choquer les enfants et les personnes sensibles. Bizarrement, pour un spectacle d'une demi heure environ, vu en direct par des enfants avec « du vrai sang », « une vraie mort », pourquoi faudrait-il prouver scientifiquement ce qui n'est que bon sens ?

Une fois de plus les valeurs sont inversées et cette fois c'est le gouvernement qui s'en rend coupable car de toute évidence, l'issue de ces « concertations » était orchestrée d'avance.

Alors qu'il suffit d'appliquer des textes qui prévoient déjà la protection de l'enfance telle que la Convention internationale sur les droits de l'enfant des Nations Unies, en vigueur en France depuis le 6 septembre 1990 sous l'égide du "Défenseur des enfants", et qui précise dans le 1er alinéa de son article 19 que "*Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales*". Rappelons également cette formule du "rapport Kriegel" en novembre 2002 : "*en cas de heurt perpendiculaire entre la liberté d'un adulte et la protection d'un enfant mineur, c'est la protection de l'enfant qui doit l'emporter.*"

Le bilan est limpide : ce fut un atelier au service du « mundillo », le petit monde de la corrida. Ce fut une mystification, un jeu de dupes, une mascarade au cours de laquelle toutes les revendications des opposants à la corrida ont été balayées d'un revers de main. Nous accusons le chef de l'Etat d'avoir voulu ainsi enterrer, une bonne fois pour toute, les demandes des abolitionnistes.

Le gouvernement aurait pu pourtant, de façon parfaitement démocratique, mettre à l'ordre du jour des assemblées la proposition de loi, déjà co-signée par des dizaines de députés, visant à prohiber la corrida sur l'ensemble du territoire républicain. N'est ce pas la preuve d'une supercherie évidente ?

Par ces motifs, plaise à la cour de condamner le président de la République française Monsieur Nicolas Sarkozy et le Premier Ministre Monsieur François Fillon pour complicité d'acte de cruauté envers des animaux et défaut de protection des enfants.

Genève, le 23 juin 2008
Pour le CRAC, Patricia Zaradny, présidente